

Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie
Stade nautique Olympique d'Île-de-France
4, chemin de la Victoire - 77360 Vaires-sur-Marne
+33 7 69 73 40 39 • contact@crifck.fr • www.kayak-iledefrance.fr



CONDITIONS D'ACCÈS AUX PARCOURS D'EAU VIVE P1 ET P2 DU STADE NAUTIQUE OLYMPIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'accès au stade d'eau vive de l'île de loisirs de Vaires-Torcy, pour l'ensemble des structures franciliennes, dans le cadre la convention d'usage dont bénéficie le Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie (CRIFCK) avec l'exploitant du site.

Les deux parcours d'eau vive, accessibles dans le cadre de cette convention, sont les suivants :

- Le parcours de compétition P1
- Le parcours de perfectionnement P2

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires de tarifs conventionnés sur le stade d'eau vive sont le CRIFCK et les clubs franciliens.

Chaque bénéficiaire dispose d'un plafond d'utilisation annuel au tarif conventionné, cumulé entre les deux parcours, quel que soit le volume consommé :

- CRIFCK : 215 heures par an
- Clubs (membres affiliés) : 135 heures par an

RESPONSABILITÉ DU CRIFCK

Le CRIFCK assure la responsabilité et le suivi global du service d'accès au stade d'eau vive à Vaires-sur-Marne et la relation avec le gestionnaire de l'Île de loisirs, pour son compte, et pour celui des clubs franciliens. Le CRIFCK suit mensuellement la consommation horaire et se chargera d'informer les bénéficiaires au moment où le nombre d'heures cumulées sur l'année aura atteint 90% du plafond d'utilisation annuel.

Toute communication, concernant le stade d'eau vive, devra être adressée au courriel : sev-vaires@crifck.fr

RESPONSABILITÉ DES COMITÉ DÉPARTEMENTAUX DE CANOË KAYAK (CDCK)

Chaque CDCK a la responsabilité de gérer les demandes des clubs rattachés à son CDCK souhaitant bénéficier des conditions d'accès tarifaires au stade d'eau vive de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

RÉFÉRENTS « STADE D'EAU VIVE DE VAIRES »

Le CRIFCK et les CDCK désigneront les référents « Stade d'eau vive de Vaires » pour gérer les réservations des créneaux d'eau vive des bénéficiaires.

Les informations suivantes devront être communiquées pour chaque référent :

- Nom
- Prénom
- N° de licence
- Téléphone

- Courriel personnel
- Courriel « gmail.com », obligatoire pour avoir accès à l'agenda Google de l'exploitant

Le CRIFCK pourra définir plusieurs référents.

Chaque présidente ou président de CDCK désignera un référent unique pour gérer les demandes de son CDCK ou des clubs rattachés à son CDCK.

La liste des référents « Stade d'eau vive de Vaires » sera communiquée par le CRIFCK à l'exploitant du stade d'eau vive.

La présidente ou le président de CDCK devra informer le CRIFCK de toute suppression ou changement de référent. Le CRIFCK se chargera d'informer l'exploitant du stade d'eau vive.

RÉSERVATION

Personnes autorisées à effectuer une réservation

Seuls les référents « Stade d'eau vive de Vaires » sont autorisés à faire une réservation auprès de l'exploitant pour bénéficier des conditions d'accès tarifaires au stade d'eau vive.

Les clubs effectuant directement une réservation d'un créneau en eau vive auprès de l'exploitant, ne bénéficieront pas des tarifs conventionnés et seront directement facturés par le gestionnaire, au tarif public.

Consultation du planning de réservation

Le planning de réservation des créneaux en eau vive, sur les deux parcours du stade Olympique, est disponible sur l'agenda Google de l'exploitant.

Pour disposer de l'accès en lecture, chaque référent doit disposer d'une adresse de courriel « gmail.com » associée à son nom. Elle sera communiquée à l'exploitant par le CRIFCK.

Lors de sa première inscription, l'exploitant enverra une invitation au référent pour l'autoriser à se connecter à l'agenda Google.

Réservation de créneaux d'eau vive par les référents autorisés

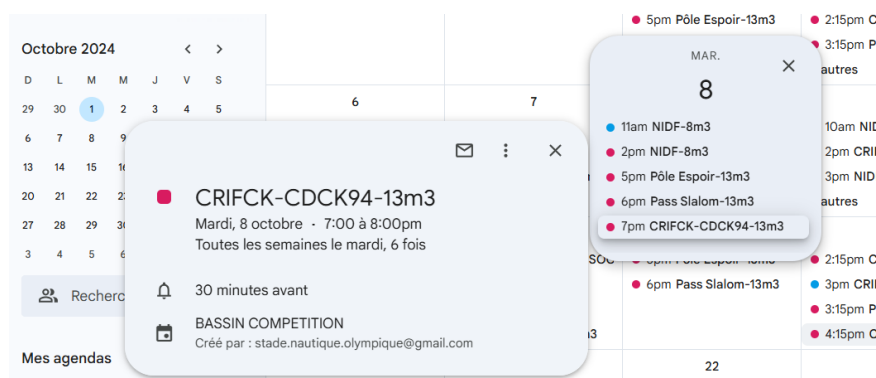
Toute demande de réservation doit être adressée par courriel à : nautique@vaires-torcy.iledeloisirs.fr

En mettant systématiquement en copie : sev-vaires@crifck.fr

La demande devra comporter impérativement les informations suivantes :

- Le demandeur : CDCK__
- L'objet (facultatif)
- La date : __/__/__
- L'heure de début : __ h
- L'heure de fin : __ h
- Le parcours : P1 ou P2
- Le débit : __ m³

Par exemple, pour une demande du CDCK 94 pour un créneau avec un débit de 13 m³, le 08 octobre 2024, de 19 h à 20 h sur le P1, la réservation apparaîtra sur l'agenda Google comme suit :



Modification ou annulation d'une réservation

Toute inscription sur l'agenda Google de l'exploitant vaut pour engagement.

Les réservations peuvent être annulées huit jours à l'avance, sans frais. Passé ce délai, le créneau d'eau vive inscrit dans l'agenda sera facturé aux conditions tarifaires en vigueur.

L'annulation ou la modification d'une réservation doit être effectuée dans les mêmes conditions que la demande initiale en l'adressant à nautique@vaires-torcy.iledeloisirs.fr avec une copie à sev-vaires@crifck.fr.

CONDITIONS D'USAGE DES SERVICES AU STADE NAUTIQUE

Chaque structure accédant au stade nautique Olympique d'Île-de-France pour l'utilisation de services fournis par l'exploitant du site, devra respecter le règlement intérieur de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

Chaque structure devra appliquer les règles de sécurité et d'encadrement fixées par le code du sport pour la pratique et l'encadrement du canoë-kayak et des sports de pagaie en eau vive de classe II/III.

La responsabilité du CRIFCK ne pourra pas être engagée en cas de non-respect des réglementations en vigueur.

TARIF DE REFACTURATION DES CDCK

Le prix TTC refacturé aux CDCK est établi sur la base du prix TTC du service facturé au CRIFCK par l'exploitant du site. Il est majoré de 5% correspondant aux coûts de gestion et de coordination du service, supportés par le CRIFCK.

Le tarif du stade d'eau vive est normalement révisé par l'exploitant au début de l'année civile. Dès connaissance, le CRIFCK mettra à jour le tarif des CDCK qu'il leur communiquera par courriel.

FACTURATION DU SERVICE AUX CDCK

Le CRIFCK est destinataire de l'ensemble des factures effectuées par l'exploitant du site, dans le cadre de la convention d'usage du stade d'eau vive.

La facturation est mensuelle. Le CRIFCK en effectue le contrôle sur la base des informations enregistrées dans l'agenda mis à disposition par le gestionnaire du site.

Le CRIFCK refacture mensuellement chaque CDCK, sur la base du tarif CDCK en vigueur, selon sa consommation mensuelle en indiquant les créneaux horaires et les débits utilisés. Les factures sont payables à réception de facture.

Il est de la responsabilité de chaque CDCK d'établir la refacturation du service aux clubs selon les règles qu'il aura défini.

Eric Poulhe
Président

Emmanuel Brugvin
Conseiller technique sportif